

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DuU
12ème REGIMENT D'ARTILLERIE DURANT DES TRAVAUX POUR LA FIBRE
OPTIQUE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du mardi 8 décembre 2020, et jusqu'à la fin des travaux pour la
fibre optique,

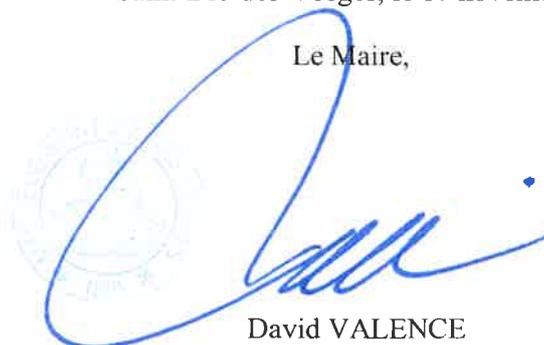
- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores ou
panneaux rue du 12ème Régiment d'Artillerie, entre le n°53 et le n°47.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux ou panneaux seront mis en place et
maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par
l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 17 novembre 2020

Le Maire,



David VALENCE